

Communiqué de presse

Croissy-sur-Seine, le 19 octobre 2020

Prix ÉVEIL à la citoyenneté 2021 : promouvoir la liberté d'expression et d'opinion auprès des jeunes est une impérieuse nécessité !

L'ouverture du procès contre l'attaque de Charlie Hebdo et le récent assassinat de l'enseignant Samuel Paty rappellent que la menace qui pèse sur la liberté d'expression et d'opinion est permanente et qu'il est nécessaire de continuer à promouvoir ce principe auprès du grand public, en particulier des jeunes. Créé en 2015, suite à l'attentat contre Charlie Hebdo, le concours « Prix ÉVEIL à la citoyenneté », est un cri d'indignation face à l'attaque contre un principe fondateur, un pilier des valeurs républicaines : la liberté d'expression et d'opinion. Un cri qui sonne « Plus jamais ça ».

Destiné aux **collégiens, lycéens et apprentis de tous les établissements scolaires de France (Métropole et DOM-TOM)**, l'objectif de ce concours est de donner la parole aux jeunes, les inviter à mener une réflexion approfondie sur l'importance de ce que signifie s'exprimer librement en société, émettre ses opinions sans peur, sans crainte de représailles, mais aussi l'importance d'accepter la diversité des opinions et le respect de l'opinion de l'autre même sans forcément le partager.

Le but de ce concours est de réaliser en autonomie ou grâce à l'aide des encadreurs/enseignants, une courte **vidéo d'une durée maximale de 4 minutes** sous l'angle **pédagogique, artistique, humoristique...** sur le **thème de la « liberté d'expression et d'opinion »**. Depuis sa création il y a 6 ans, **chaque année plus de 200 établissements participent** à ce challenge.

Les inscriptions se font via l'adresse concours@eveil.asso.fr Toutes les informations sont disponibles sur le site <https://www.eveil.asso.fr/prix-eveil/prix-eveil-citoyennete.php>. La **date limite d'envoi des vidéos** est fixée au **lundi 12 avril 2021**. La **cérémonie de remise des prix aura lieu le 26 mai 2021** (en ligne ou en présentiel en fonction de l'évolution de la situation sanitaire).

L'association EVEIL soutient la famille de Samuel Paty, ainsi que les professeurs de France qui enseignent à leurs élèves la liberté d'expression et d'opinion.

CONTACT PRESSE : Association EVEIL - Freddy CLAIREMBAULT, Délégué Général, freddy.clairembault@eveil.asso.fr, 07 82 37 77 27

A propos de l'association EVEIL :

ÉVEIL est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée par l'Éducation nationale. Depuis sa création en 1993, son ambition est de responsabiliser les jeunes, de leur donner envie de participer à la construction de la société, en les sensibilisant et en leur proposant des actions d'éducation à la citoyenneté en temps scolaire et périscolaire. Les thématiques abordées sont la citoyenneté, l'Europe, l'hygiène et la santé, le développement durable et l'orientation professionnelle.

L'association ÉVEIL réalise chaque année :

- plus de 2500 interventions sur les enjeux de la citoyenneté dans les établissements scolaires sur tout le territoire national, dont les DOM-TOM.
- le Prix Eveil à la citoyenneté, un concours vidéo sur la liberté d'expression et d'opinion, qui réunit pas moins de 200 élèves participants de collèges, de lycées et de Centres de Formations d'Apprentis en France.

L'association ÉVEIL est soutenue dans ses actions d'éveil à la citoyenneté par le Ministère de l'Éducation nationale, la DILCRAH, la Mairie de Paris, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, des collectivités territoriales et des grandes entreprises, engagés sur l'action citoyenne.